

Communiqué de Jean-Pierre Abelin, Maire de Châtellerault

Châtellerault, le 4 juillet 2025

Nous sommes tous profondément bouleversés par le décès tragique d'un père de famille, survenu ce jeudi 3 juillet en fin de journée, alors qu'il se baignait dans la Vienne à un endroit non surveillé, où la baignade est strictement interdite.

Je tiens à adresser, au nom de la collectivité et en mon nom personnel, mes pensées sincères à sa famille et à ses proches.

Je souhaite rappeler que la baignade dans la Vienne est interdite sur l'ensemble des berges à Châtellerault. Des zones surveillées et autorisées existent : le Lac (gratuit), la piscine municipale, ainsi que plusieurs autres sites dans l'agglomération.

J'invite chacun à faire preuve de vigilance et à privilégier ces lieux encadrés, pour se protéger et protéger les autres.

Jean-Pierre Abelin

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr